

Crépy ne disposera pas d'une troisième maison de retraite

PUBLIÉ LE 27/12/2013

Par CINDY LÉCRIVAIN

| URBANISME |

L'hôpital avait acquis un terrain avec la promesse de créer un établissement pour les seniors. Il pourrait être vendu pour financer l'accueil de jour des malades d'Alzheimer.



Pierre Praddaude, ancien maire de Crépy-en-Valois, ne décolère pas. En cause : une délibération du conseil municipal de Crépy-en-Valois qui autorise la Ville à vendre la maison se situant 14 bis rue Jean-Jacques Rousseau au centre hospitalier de Crépy-en-Valois. Il y est mentionné que, pour financer les travaux dans cette maison, l'hôpital pourrait vendre un terrain d'un hectare dont elle est propriétaire, situé chemin des Docks, derrière le nouveau cinéma. « Ce terrain a été acquis lorsque j'étais maire et président du conseil d'administration de l'hôpital. Le but était d'y créer une troisième maison de retraite et c'est d'ailleurs pour cela que le propriétaire, Gérard Guelton, a accepté de le vendre, et à un prix raisonnable », lance l'ancien maire. Pour lui, vendre ce terrain, c'est « faire injure à sa mémoire, et ne pas prendre en compte la population de Crépy et de l'agglomération du Pays de Valois, qui a besoin de cet établissement ».

Actuellement, le terrain

sert de parking

Pour le directeur de l'hôpital, il n'a jamais été question de construire une troisième maison de retraite. « Mon prédécesseur voulait y transférer la maison les Primevères, qui se trouve dans le quartier Kennedy et qui date des années 70. Quand je suis arrivé à la direction de l'hôpital en 2004, j'ai préféré qu'elle soit rénovée sur place. Nous y avons aussi créé un accueil spécifique pour les malades d'Alzheimer. Nous avons engagé 10 millions de travaux pour cela. Nous n'avons donc plus de projet pour le chemin des Docks », explique Thierry Vincent.

Le maire de Crépy, Arnaud Foubert, va plus loin : « Ce n'est ni le maire, ni l'hôpital qui décide de l'ouverture d'une troisième maison de retraite. Nous avons déposé un dossier il y a quelques années, il a été refusé par l'Agence régionale de santé et par le conseil général. Nous n'allons pas créer une maison de retraite alors que nous n'aurions pas les autorisations pour l'ouvrir ! »

Actuellement, le terrain situé chemin des Docks n'est pas mis en vente. Il reste la propriété de l'hôpital, qui achète la maison rue Jean-Jacques Rousseau sur ses fonds propres. « La vente de ce terrain ne sera nécessaire que si l'agence régionale de santé et le conseil général acceptent notre nouveau projet, qui est de créer un accueil de jour pour les malades d'Alzheimer, et un pôle d'activités de soins adaptés (PASA) pour des patients qui commencent à avoir des premiers signes de la maladie, ou des troubles apparentés », assure le directeur.

Pour lui, vendre le terrain pour créer ce nouvel espace, est totalement conforme à la volonté de l'ancien propriétaire : « Cet argent servirait justement à financer des activités en faveur des personnes âgées. »

Pour Arnaud Foubert, cette polémique autour du terrain est « absurde » : « Quand un maire achète un terrain, il sait qu'il y a un risque qu'il ne soit plus là pour y accomplir ses projets. S'il y avait une condition à la vente de ce terrain, il fallait l'écrire quelque part, ou donner un délai .» Actuellement, ce terrain objet de la polémique est mis à disposition de la mairie, à titre provisoire et révocable. Il permet aux Crépynois qui prennent le train de se garer, le stationnement étant devenu difficile avec les travaux boulevard Kennedy. « Un terrain en plein centre réservé pour une maison de retraite qui devient un parking ! C'est cela qui est absurde », reprend Pierre Praddaude.

CINDY LÉCRIVAIN